

REGIE VIENNE NUMERIQUE

DELIBERATION du CONSEIL d'ADMINISTRATION N°2022/24

Séance du 28/11/2022

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 28/11/2022, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- **que la composition de la Commission de Délégations de Service Public (CDSP), de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et du jury de concours est identique,**
- **d'approuver les modalités de dépôt des listes des candidats pour la CDSP, la CAO et le jury de concours, celles-ci devant être déposées auprès du Directeur 5 jours avant la prochaine réunion du Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, en précisant que le Directeur préside de droit ces instances.**

ADOPTÉ

La Présidente,

Séverine Saint-Pé